


DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS VACANTS

A Monsieur le Président du Conseil Général

Demandeur :
Mme, Mle, M. :
Adresse :
.....
Commune :

Adresse du projet :
.....
Canton :
Téléphone de la personne à contacter :
Mail : Fax :

<u>Réservé à l'administration :</u>
A.R. du :
Dossier complet le :
Transmis au service instructeur :
.....

Service Logement Social -
Habitat Privé
Conseil Général de la Corrèze
9, rue René et Émile Fage
B. P. 199
19 005 TULLE Cedex

Téléphone :
05 55 93 74 07
05 55 93 71 40
05 55 93 76 48
05 55 93 75 60
Mail : habitat@cg19.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

PAGE N°	DOSSIER ADMINISTRATIF A remplir	
1	Demande de Subvention Départementale	
2	Composition du Dossier	
3	Liste des travaux éligibles	
4/ 5	Fiche de renseignements	
6	Attestation du maire de la commune précisant la vacance du logement	
7	Engagement de location ou d'occupation	
8/9	Règlement d'attribution de l'aide départementale	
Acte d'engagement joint	L'engagement à adhérer à l'Observatoire Départemental du Logement	
DOSSIER TECHNIQUE Pièces à joindre au dossier		Joints
	Plan de situation (relevé cadastral)	<input type="checkbox"/>
	Programme global d'intervention pour améliorer la performance énergétique	<input type="checkbox"/>
	Devis descriptif, quantitatif et estimatif des travaux spécifiques	<input type="checkbox"/>
	Attestation de propriété du bâtiment ou du terrain pour les constructions neuves	<input type="checkbox"/>
	Copie du contrat de bail	<input type="checkbox"/>
	Copie de la demande de subvention à l'ANAH	<input type="checkbox"/>
	Copie du récépissé d'accord du prêt à taux zéro	<input type="checkbox"/>
	Copie de la déclaration préalable de travaux ou du permis de construire	<input type="checkbox"/>
	Diagnostic de Performance Energétique	<input type="checkbox"/>
	Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole en tant que chef exploitation, le cas échéant	<input type="checkbox"/>
	Justificatif d'identité pour les jeunes ménages, le cas échéant	<input type="checkbox"/>
	Relevé d'Identité Bancaire ou Postal	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT

L'opération faisant l'objet de votre demande ne devra pas être engagée avant que vous ayez reçu notification de l'arrêté attributif de la subvention destinée à son financement.

LISTE DES TRAVAUX ELIGIBLES

■ Critère 1 : Équipement utilisant une source d'énergie renouvelable

- Pompe à chaleur aérothermique (air/eau)
- Pompe à chaleur géothermique
- Pompe à chaleur hydrothermique
- VMC double flux
- Chauffe eau solaire
- Chauffage principal au bois (à l'exclusion des inserts)

■ Critère 2 : Économies d'eau

- Et
- Système de récupération des eaux de pluie (réservoir de stockage ...)
 - Équipements hydro économes sur les réseaux sanitaires (mousseurs, pomme de douche à débit réduit, pack WC double commande, mitigeurs thermostatiques douche, ...). Deux équipements sur trois devront être qualifiés hydro économes, et les douches et toilettes devront obligatoirement en être équipées.

■ Critère 3 : Qualité environnementale des matériaux

- Bois de charpente ou de menuiseries local
- Isolant naturel (ouate de cellulose, laine de coton, laine de mouton, liège...)

Direction de l'Insertion
et du Logement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE DEMANDEUR

NOM et Prénoms :

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur

 Jeunes ménages :

Date de naissance du demandeur : Date de naissance du conjoint :

Nombre d'enfants :

Célibataires Mariés Concubins PACS

 Jeunes agriculteurs :

N° d'exploitation : N° d'immatriculation à la M.S.A. :

Commune siège de l'exploitation :

LE PROJET AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS VACANTS

 Bâti concerné :

Adresse :
.....

Affectation à titre de résidence principale OUI NON

Date de construction : Durée de la vacance :


 Plan de financement :

Fonds propres / Apport personnel

Emprunts

 Subventions :

Organismes financeurs	Subventions estimées	Subventions allouées	Dates d'octroi

 Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux ou de réalisation des équipements :

Date prévisionnelle de début :

Date prévisionnelle de fin :

Direction de l'Insertion
et du Logement

☞ Nature des travaux visant à améliorer la performance énergétique du logement :

	Caractéristiques des travaux	Procédés techniques choisis Nature des travaux et équipements	Coût H.T. à justifier par devis
Travaux obligatoires d'isolation renforcée :			
- Isolation extérieure	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
- Isolation intérieure	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Travaux éligibles pour une écobonification de l'aide:			
- <u>Critère 1</u> : Utilisation une source d'énergie renouvelable	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisez : <input type="checkbox"/> PAC aérothermique (air/eau) <input type="checkbox"/> PAC géothermique <input type="checkbox"/> PAC hydrothermique <input type="checkbox"/> Chauffage eau -solaire <input type="checkbox"/> VMC double flux <input type="checkbox"/> Chauffage principal au bois (inserts exclus)	
- <u>Critère 2</u> : Économies d'eau	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Système de récupération des eaux de pluie Précisez : <input type="checkbox"/> Équipements hydro économes sur les réseaux sanitaires Précisez :	
- <u>Critère 3</u> : Qualité environnementale des matériaux	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Bois de charpente ou de menuiseries local <input type="checkbox"/> Isolant naturel Précisez :	

Direction de l'Insertion
et du Logement

ATTESTATION COMMUNALE DE VACANCE DU LOGEMENT

Je, soussigné(e)
(NOM) (Prénom)

Maire de la commune de

certifie sur l'honneur que le projet réalisé par

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Adresse du chantier (si différente) :

concerne un logement dont la vacance est avérée depuis mois

Date de début de vacance si possible : / /

Fait à,

Le / /

Cachet

Signature

Direction de l'Insertion
et du Logement

PROPRIETAIRE BAILLEUR
ENGAGEMENT DE LOCATION

Je soussigné(e).....
(représentant la commune de)
propriétaire bailleur,
domicilié(e)

➤ m'engage à pratiquer un loyer conventionné pendant 9 ans à compter de la date de l'arrêté de subvention pour la location du logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

PROPRIETAIRE OCCUPANT
ENGAGEMENT D'OCCUPATION

Je soussigné(e).....
propriétaire occupant,
domicilié(e)

➤ m'engage à occuper pendant 5 ans, à compter de la date de l'arrêté de subvention le logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS VACANTS

Encourager un projet global d'aménagement visant l'amélioration énergétique des logements vacants privés
Contribuer aux objectifs du "Grenelle de l'environnement", au développement durable et à la réduction des charges de fonctionnement des ménages Corrégiens.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires privés occupants ou bailleurs

■ Conditions à remplir

- **Territoire éligible** : tout le département
- Bâti achevé depuis plus de 15 ans à **usage d'habitation exclusivement**
- Logement affecté à la **résidence principale** du propriétaire ou du locataire
- Pas de limite de durée de vacance
- Demande déposée dans l'année de l'installation du propriétaire ou du locataire
- **Propriétaires occupants** : Opération financée par un **prêt à taux zéro** et engagement d'occupation pendant 5 ans
- **Propriétaires bailleurs** : Opération financée par une **subvention ANAH**, engagement de location pendant 9 ans avec loyer conventionné et inscription à l'Observatoire Départemental du Logement
- Travaux réalisés par des professionnels (fournitures et pose)

■ Subventions

■ Dépense subventionnable :

- Coût H.T. du projet global d'aménagement :
- Minimum d'investissement 10 000 € HT sur bouquet de travaux
 - **Travaux obligatoires** :
 - **Isolation renforcée** de l'enveloppe globale ou intérieure du bâtiment
 - Exigence de résultat énergétique (Diagnostic de Performance Énergétique – DPE) après travaux :
 - Construction avant 1975 : DPE après travaux étiquette D
 - Construction après 1975 : DPE après travaux étiquette C
 - Construction classée G : Augmentation de 2 classes dans le DPE
 - Aide : 15 % du montant HT des travaux plafonnée à **3 000 €**
 - **Eco-Bonification de l'aide** : voir liste des travaux éligibles annexée
 - Critère 1 : Equipements utilisant une source d'énergie renouvelable
 - Critère 2 : Économie d'eau
 - Critère 3 : Qualité environnementale des matériaux
 - Eco-bonification avec 2 des critères de travaux éligibles : 20 % du montant HT des travaux plafonnée à **4 500 €**
 - Eco-bonification avec 3 des critères de travaux éligibles : 25 % du montant HT des travaux plafonnée à **6 000 €**

Cas particuliers :

- Réhabilitation de logements vacants réalisée par des **jeunes ménages** :
 - Conditions d'âge : personne seule de moins de 35 ans ou couple dont l'âge cumulé ne dépasse pas 70 ans
 - Affectation à la résidence principale du jeune couple
 - Territoire éligible : communes de moins de 2000 habitants
 - Bonification de l'aide de 2 000 €
- Réhabilitation de logements vacants ou constructions neuves réalisées par un **jeune agriculteur** :
 - Affectation à la résidence principale du jeune agriculteur
 - Inscrit à la MSA en tant que chef d'exploitation
 - Pour le neuf : classement du DPE en catégorie C minimum de l'étiquette énergie
 - Bonification de l'aide de 2 000 €

Une seule aide par projet sur 5 ans, 5 logements maximum non cumulable avec une autre aide départementale à l'Habitat

■ Procédures

Contenu du dossier :

■ Dossier administratif

- Formulaire de demande de subvention départementale
- Pour les propriétaires occupants :
 - engagement d'occupation pendant 5 ans
 - récépissé d'accord du prêt à taux zéro
- Pour les propriétaires bailleurs :
 - copie de la demande de subvention ANAH
 - engagement d'occupation pendant 9 ans avec loyer conventionné
 - inscription à l'Observatoire Départemental du Logement

■ Dossier technique

- Plan de situation (relevé cadastral)
- Programme global d'intervention pour améliorer la performance énergétique du logement
- Devis descriptif et estimatif détaillé des travaux
- Attestation de propriété du bâtiment ou du terrain pour les constructions neuves
- Autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur (Permis de construire ou déclaration préalable de travaux)
- Étude thermique des logements existants
- Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux
- Attestation du maire de la commune certifiant que le logement est vacant et précisant la durée de la vacance
- Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole, le cas échéant
- Justificatif d'identité pour les jeunes ménages, le cas échéant

Dépôt du dossier de demande de subvention :

Les demandes de subvention peuvent être déposées à n'importe quelle période de l'année avant exécution des travaux.

■ Principe d'attribution

- Les subventions sont programmées par la Commission Permanente du Conseil Général :
- après instruction des dossiers de demande de subvention,
- dans la limite de l'autorisation de programme votée par le Conseil Général pour leur attribution.

■ Conditions de versement

- Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les obligations prescrites par l'arrêté de subvention
- Le versement de la subvention fera l'objet d'une demande du bénéficiaire accompagnée :
 - o des factures acquittées des professionnels attestant des dépenses réalisées H.T. et T.T.C. pour l'opération subventionnée,
 - o du diagnostic de performance énergétique classant après travaux le logement en catégorie (étiquette énergie) requise en fonction du projet
- Avant tout versement de la subvention du Conseil Général, le service de contrôle vérifiera la matérialité des travaux
- La subvention fera l'objet d'un seul versement
- Le montant total de la subvention versée sera au plus égal à la subvention attribuée.

Déchéance quadriennale :

En l'absence de présentation de la demande de versement dans les quatre ans suivant la date de l'arrêté attributif, la subvention non versée sera caduque.

CONTACT :

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :
Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de l'Insertion et du Logement
Service Logement Social – Habitat privé

05 55 93 74 07 ou 05 55 93 71 40 ou 05 55 93 76 48 ou 05 55 93 75 60

Avril 2010